



INSTITUT
GRASSET

DOCUMENT DE SOUTIEN POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Révisé en novembre 2023

Table des matières

Mot de bienvenue	3
Présentation de l'Institut Grasset.....	3
Pourquoi choisir l'Institut Grasset ?	3
Qu'est-ce que l'enseignement de niveau collégial ?	4
Locaux, studios et équipement	5
Stage en milieu de travail.....	6
Quartier Mile-End	6
Langue d'enseignement et de remise de travaux.....	7
Tests de français - épreuve ministérielle.....	7
Vous souhaitez déposer votre candidature	
pour un programme ?	8
Processus d'admission	8
Demande d'admission.....	9
effectuer des copies certifiées conformes.....	10
L'inscription	10
Coordonnées bancaires	11
Remboursements de certains frais.....	11
Accès Omnivox.....	12
Informations légales	12
Demande de CAQ (Certificat d'acceptation du Québec)	13
Demande de permis d'études.....	13
Travailler hors campus à titre d'étudiant étranger.....	15
Permis de travail post diplôme.....	16
Obtention de la résidence permanente	16
Logement.....	17
Personnes-ressources.....	18
Conclusion	18

Mot de bienvenue

C'est avec grand plaisir que l'Institut Grasset souhaite la bienvenue aux étudiants internationaux dans son établissement, et ce, depuis plusieurs années déjà! Cette diversité culturelle est non seulement enrichissante pour les étudiants internationaux reçus chez nous, mais aussi pour les étudiants locaux qui auront la chance de fraterniser avec ceux-ci et pour l'établissement scolaire qui bénéficie de cet apport de connaissances extérieures et d'un rayonnement international.

Présentation de l'Institut Grasset

L'institut Grasset est le campus de la formation technique du [Collège André-Grasset](#). La formation de niveau collégial technique de notre établissement vise principalement la formation continue. Le Collège et l'Institut jouissent d'une réputation très enviée qui les classe parmi les institutions les plus respectées au Canada. Les élèves s'y dirigent principalement pour la rigueur de son enseignement et la dimension humaine de l'organisation. En somme, un diplôme à l'effigie du Collège André-Grasset confère aux finissants d'excellentes perspectives sur le marché du travail tant au niveau local qu'à l'international.

L'Institut est reconnu par le ministère de l'Enseignement supérieur comme un établissement d'enseignement désigné (EED).

Pourquoi choisir l'Institut Grasset ?

- Pour la grande disponibilité, l'écoute et l'accueil de son personnel
- Pour l'expertise de l'enseignement
- Pour ses mesures de soutien à la réussite et d'encadrement personnalisé
- Pour l'intégration des nouvelles technologies aux programmes d'études
- Pour son matériel professionnel
- Pour son studio de télévision fraîchement rénové
- Pour ses laboratoires informatiques
- Pour son emplacement extraordinaire au cœur du Mile-End

Qu'est-ce que l'enseignement de niveau collégial ?

Le CÉGEP (Collège d'enseignement général et professionnel) est un type d'établissement d'enseignement collégial public et unique au Québec. Les études collégiales sont après les études secondaires, qui se terminent habituellement à 17 ans.

Plusieurs cheminements sont possibles au CÉGEP :

- DEC (diplôme d'études collégiales) préuniversitaire, qui mène vers l'université
- DEC technique qui mène sur le marché du travail
- AEC (Attestation d'études collégiales), une formation plus courte que le DEC technique, mais qui mène également vers le marché du travail

Voici les cheminements possibles à l'Institut Grasset :

DEC technique

Habituellement d'une durée de 3 ans, ces programmes techniques sont offerts en seulement 24 mois à l'Institut Grasset, ce qui s'avère être une grande économie de coûts et de temps pour nos étudiants.

Ce diplôme permet à l'étudiant de détenir les compétences nécessaires pour intégrer le marché du travail. Certains étudiants souhaitent poursuivre leurs études au niveau universitaire et, dans plusieurs cas, certains DEC permettent à l'étudiant d'envisager cette option.

Nous reconnaissons à l'étudiant la partie de la formation générale du niveau collégial dans ses études effectuées à l'extérieur du pays dans la mesure où l'étudiant détient une scolarité égale ou supérieure à deux années de collégial complétées. La formation générale que nous pourrions vous faire créditer consiste d'une dizaine de cours de culture générale : cours de français, anglais, philosophie et éducation physique. Vous trouverez sur notre site Internet les préalables détaillés pour chacun des programmes.

AEC (Attestation d'études collégiales)

Il y a différents programmes d'AEC offerts à l'Institut Grasset et la durée de ces programmes varie d'un programme à l'autre. Cette catégorie de diplôme se concentre uniquement sur la partie technique de l'enseignement collégial et permet ensuite une intégration sur le marché du travail. Ce sont des programmes d'études de courte durée, élaborés à partir de programme DEC, dans le but de répondre à la réalité du milieu professionnel.

Bien que les études techniques collégiales (DEC et AEC) ont été pensées et élaborées dans l'optique où l'étudiant se dirigera vers le marché du travail, il est de plus en plus possible pour un étudiant issu de ces formations d'entamer des études universitaires. L'Institut Grasset a des ententes dites passerelles avec certaines universités désignées où une année d'études (30 crédits) pourrait être reconnue.

Études universitaires

Il existe plusieurs types d'études et de diplômes au niveau universitaire, mais voici les principaux diplômes accordés :

- Certificat: généralement d'une durée d'un an;
- Baccalauréat: généralement d'une durée de trois ans;
- Maîtrise: généralement d'une durée de deux années supplémentaires suite au baccalauréat;
- Doctorat: généralement d'une durée de trois années supplémentaires à la maîtrise.

Locaux, studios et équipement

Les locaux et studios sont équipés à la fine pointe de la technologie et offrent aux étudiants les équipements qui sont utilisés sur le marché du travail, rendant ainsi l'arrimage dans le monde professionnel beaucoup plus accessible. Les cours étant d'une nature majoritairement technique, les équipements et les logiciels ont été choisis dans l'optique de représenter concrètement la future réalité professionnelle à laquelle feront face nos étudiants.

Stage en milieu de travail

Tous nos DEC et notre AEC en réalité virtuelle et augmentée comportent un stage en milieu de travail à la fin de la formation. Un enseignant responsable de stage encadre et appuie les démarches de recherche des étudiants. De plus, les étudiants reçoivent de la formation pour la recherche de stage. La responsable des communications fera également l'affichage des offres de stages et d'emplois en provenance des employeurs qui l'ont approchée. L'école travaille de concert avec l'étudiant qui cherche activement un stage.

Les étudiants dont les programmes ne comportent pas de stage peuvent aussi bénéficier du soutien de leur coordonnateur s'ils ont des questions en lien avec l'arrimage sur le marché du travail ou s'ils souhaitent avoir un avis extérieur sur les documents de recherche d'emploi/stage.

Quartier Mile-End

L'Institut Grasset est situé dans le cœur du quartier Mile-End, près du métro Laurier.

Le quartier Mile-End est connu comme un quartier très émergent au niveau des arts en plus d'être fréquenté par des artistes, soit des musiciens, des écrivains ou encore des cinéastes. La compagnie Ubisoft, leader mondial en matière de jeux vidéo, se trouve dans le même quartier.

Il s'agit également d'un quartier très familial. On y trouve plusieurs restaurants, ateliers ou galeries d'art, entreprises spécialisées dans le domaine de l'animation 3D, épiceries, cafés, bars, librairies, boutiques et boulangeries.

Il s'agit d'un quartier aussi agréable à visiter qu'à étudier!

Langue d'enseignement et de remise de travaux

La langue d'enseignement de tous les programmes de l'Institut, des examens ainsi que des remises des travaux est le français. Il est du devoir de l'étudiant de s'assurer que son niveau de français lui permettra de suivre adéquatement sa formation. En tout temps, durant le processus d'admission, l'étudiant peut communiquer avec la personne responsable des admissions s'il a des doutes concernant son niveau de maîtrise de la langue française. Aucun test de français n'est obligatoire pour être admissible à l'Institut Grasset. Nous suggérons toutefois à tous les étudiants non francophones de suivre des cours de francisation avant le début de leur programme afin de faciliter leur apprentissage et de mettre toutes les chances de leur côté pour maîtriser la matière donnée en classe lors leurs études.

Tests de français - épreuve ministérielle

Tous les étudiants inscrits au DEC (pas les AEC) devront réussir le cours de français « Littérature québécoise » (601-103-MQ) et l'Épreuve uniforme de français. Le cours de « Littérature québécoise » est un cours de 60 heures ajouté au cursus scolaire et offert durant les deux premières sessions d'études. Il s'agit du seul cours non crédité de formation générale. L'Épreuve uniforme de français est un examen de français ministériel, qui se détaille sous la forme d'une production écrite. L'étudiant aura la possibilité de participer à cet examen une fois par session, selon les dates préalablement établies par le ministère de l'Enseignement supérieur. La réussite de ce cours et de l'épreuve uniforme de français est obligatoire pour tous les étudiants au DEC afin de pouvoir obtenir un diplôme à la fin des études.

Un enseignant en français est présent sur le campus pour bien préparer et outiller les étudiants à la passation de cette évaluation. Le soutien s'offre en enseignement magistral, mais aussi de façon personnalisée. L'étudiant pourrait bénéficier des cours de tutorat durant sa formation. Cette technique d'enseignement à l'avantage de produire un taux de réussite très intéressant à cet examen chez nos étudiants.

Vous souhaitez déposer votre candidature pour un programme ?

Plus vous prenez en charge votre projet rapidement, plus vous augmentez vos chances de voir vos projets d'études à l'international se concrétiser. En effet, il faut prévoir un délai de quelques mois avant de recevoir tous les permis nécessaires à la réalisation de votre projet. En vous préparant à l'avance, vous éviterez ainsi le stress d'une procédure tardive et d'une intégration en classe après les dates de départ régulières.

Processus d'admission

Vérification des préalables obligatoires

Avant de soumettre [une demande d'admission à l'Institut Grasset](#), vous devez vous assurer de respecter les préalables requis pour le programme d'études qui vous intéresse. Pour tous les programmes d'études collégiales (DEC) offerts à l'Institut Grasset, vous devez au préalable détenir minimalement l'équivalent du DEC québécois. Ce préalable est essentiel à votre l'admissibilité. Selon le programme, il peut en plus y avoir des préalables requis du niveau secondaire québécois, tel que des cours de mathématiques et de sciences physiques.

Demande d'admission

Toute demande d'admission pour la session d'automne doit être déposée **au plus tard mi-avril et pour la session d'hiver au plus tard mi-septembre**, sauf si vous avez déjà votre CAQ pour le niveau d'études collégiales et votre permis d'études valides en main. Pour déposer votre admission. Vous devez suivre les étapes suivantes:

Compléter la demande d'admission en ligne via notre site Web (mettre 000000 pour le code permanent et le numéro d'assurance sociale). Effectuer un paiement de 50 dollars canadiens (**non remboursables**) couvrant les frais d'ouverture du dossier. Vous serez invité à la fin du formulaire complété en ligne à joindre les documents nécessaires à l'analyse de votre dossier :

- Tous les relevés de notes du secondaire – lycée (de la première à la dernière année d'études, pour tous les semestres) et le diplôme
- Tous les relevés de notes universitaires (de la première à la dernière année d'études, pour tous les semestres) et le diplôme, si obtenu
- Certificat de naissance
- Curriculum Vitae (CV)
- Une lettre de motivation composée en français (entre 100 et 500 mots)

Tous les relevés de notes sont obligatoires. Seules les numérisations couleur produites à partir des relevés de notes et diplômes originaux seront acceptées. Les documents difficiles à lire ou qui présentent des traces d'altération seront rejetés. S'ils ne sont ni en français ni en anglais, les documents doivent être accompagnés d'une traduction officielle dans l'une de ces langues. **Veillez prendre note que tous les originaux de ces documents devront être présentés au moment de la rentrée scolaire afin que nous puissions effectuer des copies certifiées conformes.**

Pour toute demande d'admission pour un DEC technique à l'Institut, il est possible que nous devions produire une évaluation d'études comparatives. Dans ce cas, nous pourrions vous demander des documents supplémentaires durant le processus d'admission. Afin d'éviter cette situation, nous vous recommandons de nous soumettre tous les relevés de notes de toutes les années d'études et les diplômes obtenus dès l'ouverture du dossier.

Selon le programme d'études, un étudiant présentant une demande d'admission pourrait être convoqué à une entrevue de sélection virtuelle, si sa candidature répond aux exigences requises.

Après avoir analysé la demande à partir des documents exigés, l'Institut Grasset fera connaître sa décision par courriel, dans les meilleurs délais. Si nous déterminons que vous êtes admissible au programme d'études, vous recevrez votre lettre d'admission par courriel dans les meilleurs délais.

L'inscription

Suite à la réception de sa lettre d'admission, afin de confirmer son inscription, l'étudiant international doit faire parvenir, avant la date spécifiée, les paiements suivants, soit par Omnivox, par carte de crédit, un chèque visé, une traite ou un virement bancaire :

Pour un AEC :

- Les droits d'inscription de 120 \$ pour l'AEC

Pour un DEC :

- Les droits d'inscription de 200 \$ pour le DEC

Lorsque l'Institut a reçu le montant des droits d'inscription, il fera parvenir au candidat l'attestation officielle de son inscription. Cette attestation est requise pour l'obtention d'un CAQ (certificat d'acceptation du Québec) et d'un permis d'études au Canada. Nous suggérons d'entreprendre rapidement vos démarches pour l'obtention de votre certificat d'acceptation du Québec (CAQ) et de votre permis d'études, puisqu'il faut prévoir des délais importants (**jusqu'à 5 mois**).

Coordonnées bancaires

Vous trouverez ci-bas les renseignements pour vous permettre d'effectuer un virement bancaire, si vous le désirez.

Nom de la banque: Caisse Centrale Desjardins

Adresse de la banque: 1, Complexe Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1B3

Numéro SWIFT: CCDQCAMM

Numéro de l'institution: 815

Numéro de transit: 30166

Numéro du compte: 662039-7

Remboursements de certains frais

La direction de l'Institut Grasset se réserve le droit d'exiger une preuve de refus du permis d'études afin de rembourser les droits de scolarité payés.

1. Désistement signifié par écrit à l'Institut Grasset avant la date de la rentrée scolaire.

Le candidat pourra alors obtenir le remboursement des droits suivants:

- Les droits de scolarité moins une indemnité de 200 \$;
- Les droits d'assurance maladie et hospitalisation ;
- Les frais d'études de dossier et les droits d'inscription ne sont pas remboursables.

2. Désistement ou abandon signifié par écrit à l'Institut Grasset après le début des cours, mais avant la date de déclaration de fréquentation scolaire.

L'Institut remboursera alors les droits de scolarité moins :

- Une pénalité de 10 % du prix total des services;
- Un pourcentage de la session qui est écoulée ;
- Les frais d'études de dossier, les droits d'inscription et d'assurance maladie et hospitalisation ne sont pas remboursables.

3. Désistement ou abandon signifié par écrit à l'Institut après la date de déclaration de fréquentation scolaire.

L'Institut remboursera les droits de scolarité moins:

- Les frais additionnels pour les candidats étrangers, émis par le Ministère;
- Une pénalité de 10 % du prix total des services;
- Un pourcentage des droits de scolarité proportionnelle à la période de la session qui est écoulée ;
- Les droits d'inscription et d'assurance maladie et hospitalisation ne sont pas remboursables.

Accès Omnivox

Suite à la confirmation de votre inscription, nous vous accorderons un accès au site Omnivox, la plateforme qui permettra de prendre connaissance de votre dossier, de différentes communications et documents, de votre horaire de cours le temps venu et bien plus encore!

Informations légales

CAQ et permis d'études*

Le CAQ (certificat d'acceptation du Québec) et le permis d'études sont deux documents obligatoires à fournir par un étudiant international avant d'envisager à commencer ses études à l'Institut Grasset. Suite à la réception des droits d'inscription, une attestation d'inscription officielle vous sera acheminée. C'est avec cette lettre que vous pourrez déposer votre demande pour le CAQ et ensuite pour le permis d'études canadien via les différents ministères.

Dans un premier temps, il est essentiel que votre passeport couvre toute la durée de votre séjour au Canada. Si son échéance vient à terme avant la date prévue de la fin de votre séjour, renouvelez-le sans tarder!

Les personnes n'ayant pas obtenu les autorisations nécessaires ne pourront pas entreprendre leurs études au Québec.

* IMPORTANT : Institut Grasset est un **établissement d'enseignement désigné (EED)**. Les deux documents ne sont pas exigés pour les programmes d'une durée de 6 mois et moins ne comportant pas un stage.

Demande de CAQ (Certificat d'acceptation du Québec)

Le CAQ est la première étape à compléter. Ce processus pouvant prendre jusqu'à 12 semaines, nous vous suggérons de faire votre demande au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion du Québec

(MIFI) dès l'obtention de votre attestation d'inscription.

Les demandeurs de CAQ doivent fournir des preuves de capacité financière afin de démontrer que vous disposez de ressources financières suffisantes pour couvrir vos frais tout au long de votre séjour (droits de scolarité, frais de transport aller-retour depuis votre pays d'origine et frais de subsistance).

Pour connaître les différentes étapes pour la demande de certificat d'acceptation du Québec (CAQ) :

- Rendez-vous sur le site du [ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration](#) afin de faire la demande en ligne de sélection temporaire pour études;
- Vous devez prévoir certains frais d'études du dossier CAQ. Le paiement doit être effectué par carte de crédit ;
- Vous devrez fournir une photocopie de votre passeport montrant votre nom, votre photo, la date d'expiration et la signature du passeport;
- Vous devez fournir la copie **originale** de l'attestation d'inscription.

Pour tout document additionnel, vous devez vous référer au :

<https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec/documents>

Demande de permis d'études

Uniquement **une fois votre CAQ en main**, vous pourrez débiter les démarches pour obtenir un permis d'études obligatoire pour vos études au Canada. Pour connaître les différentes étapes pour la demande de permis d'études pour le Canada et pour vous sentir bien accompagné lors de ces étapes, vous pouvez consulter le site d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) : <http://www.cic.gc.ca/Francais/etudier/index.asp>

À noter : depuis le 31 juillet 2018, la prise de données biométriques est exigée lors de la demande de permis d'études. Vous pourriez avoir à vous déplacer pour fournir vos données biométriques.

Permis de travail COOP (C-32)

Tous les DEC techniques offerts à l'Institut Grasset comportent un stage en milieu de travail. Tout stage coopératif constituant une partie essentielle d'un programme postsecondaire de formation générale, théorique ou professionnelle offerte par un établissement d'enseignement désigné au Canada nécessite un permis de travail COOP. Afin de vous éviter une autre procédure à l'IRCC, nous vous suggérons fortement de faire la demande de permis de travail COOP (C-32) en même temps que le permis d'études. Ce document est nécessaire afin de réaliser le stage obligatoire à la dernière session de votre programme.

Documents à présenter à votre arrivée au Québec

À votre arrivée au Canada, certains documents vous seront demandés. En arrivant, vous rencontrerez un agent des services frontaliers qui vous demandera la raison de votre séjour et à qui vous devez présenter les documents suivants :

- Un passeport valide pour la durée de votre séjour;
- La lettre émise par l'IRCC confirmant l'approbation d'obtention de votre permis d'études, du permis de travail pour le stage (s'il y a lieu);
- La lettre d'approbation d'obtention de votre certificat d'acceptation du Québec (CAQ);
- L'attestation d'inscription à l'Institut Grasset.

Assurez-vous d'avoir ces documents sur vous et non dans vos bagages enregistrés!

Le CAQ (pour le niveau d'études collégiales) et le permis d'études valides sont obligatoires pour pouvoir débiter vos études à l'Institut Grasset. De plus, ces documents devront être conformes et couvrir toute la durée d'études à l'Institut (bonnes dates de couverture de programme, bon niveau académique, etc.). Vous devrez ensuite faire parvenir l'acceptation du permis d'études et du CAQ à l'Institut pour valider le statut légal de votre demande.

Assurances et couverture médicale obligatoires

Les étudiants internationaux ont l'obligation de souscrire à une assurance maladie et hospitalisation, couvrant l'ensemble de la période pendant laquelle ils seront aux études. Cette preuve doit être présentée à l'école dès le premier jour du programme. Le régime collectif d'assurances retenu pour les étudiants internationaux à l'Institut relève de Réseau Santé Étudiant offert par Vigilis. Si vous souhaitez contracter une couverture d'assurance par Vigilis, nous vous fournirons l'information sur les frais et les détails de couverture à votre demande. Si vous optez pour la couverture par une autre compagnie de votre choix ou vous possédez déjà une assurance maladie et hospitalisation internationale, vous devez en présenter la preuve.

Les étudiants en provenance de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la France, de la Grèce, du Luxembourg, de la Norvège, du Portugal, de la Roumanie et de la Suède peuvent profiter d'une entente de réciprocité en matière de sécurité sociale incluant un volet relatif à la santé. L'étudiant peut ainsi avoir droit à la couverture de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

L'inscription devra être faite auprès de la RAMQ après votre arrivée au Québec. Assurez-vous avant votre arrivée au Québec d'avoir en votre possession une preuve d'assurance ou une attestation d'affiliation au régime de santé de votre pays d'origine.

Travailler hors campus à titre d'étudiant étranger

Il est possible pour un étudiant international d'occuper un emploi rémunéré durant sa scolarité. Pour en connaître davantage sur ces nouvelles politiques, vous pouvez consulter le site du ministère d'immigration Canada au:

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/travailler-hors-campus.html>

Permis de travail post diplôme

Vous souhaitez prolonger votre séjour au Québec suite à vos études et à l'obtention de votre diplôme ? C'est une possibilité qui s'offre à vous. Il est possible pour un étudiant international de déposer une demande de permis de travail post diplôme*.

Nos programmes **DEC techniques intensifs d'une durée de 24 mois** permettant une possible obtention d'un PTPD sont les suivants :

- [221.DA : DEC en estimation en construction](#)
- [420.B0 : DEC techniques de l'informatique](#)
- [574.B0 : DEC techniques d'animation 3D et synthèse d'images](#)

Pour connaître les différentes démarches pour ce projet, vous pouvez consulter les sites du ministère de l'Immigration du Canada :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/apres-obtention-diplome/au-sujet.html>

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/apres-obtention-diplome.html>

*Des modifications importantes ont été apportées aux conditions d'admissibilité au permis de travail post diplôme pour les étudiants étrangers inscrits dans certains programmes d'études. Le DEC en Techniques cinématographiques et télévisuelles (589.C0) étant le seul programme d'études non subventionné offert à l'Institut Grasset, il ne sera plus possible d'obtenir un PTPD.

Obtention de la résidence permanente

Votre désir serait de soumettre votre candidature pour une éventuelle obtention de la résidence permanente ? Si vous souhaitez tenter votre chance pour un tel projet, nous vous invitons à consulter une fois de plus les sites du ministère de l'Immigration du Canada et du ministère de l'Immigration du Québec afin de bien prendre connaissance des réalités et conditions qui s'y rattachent.

Informations pratiques

Vous pouvez consulter certains sites Web pour vous aider à vous établir au Québec, découvrir la société québécoise, apprendre le français, intégrer le marché du travail et vous informer sur les procédures d'immigration.

leclam.ca

[Accompagnement Québec](#)

Pour en savoir plus sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne, consultez également le Guide pratique disponible à l'adresse suivante :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/GUI_Pratique_Valeurs_FR.pdf

Logement

Vous êtes responsable de la recherche et de la location d'un logement. Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour la recherche d'un logement durant votre séjour au Québec.

L'institut Grasset possède une entente avec les résidences du Collège Ahuntsic, établissement situé dans le quartier Villeray, à quelques minutes du quartier Mile-End. Pour de plus amples informations sur les frais et sur les disponibilités de ces résidences, vous devez consulter le site suivant:

<http://www.collegeahuntsic.qc.ca/residence-etudiante>

La vie en résidence ne vous intéresse pas? Vous préférez chercher un appartement en location dans le quartier de votre future école, ou dans un quartier avoisinant? Vous pouvez donc chercher des offres de colocation, de sous-location ou encore de location. Pour vous accompagner dans vos démarches, voici quelques sites que vous pouvez consulter :

kijiji.ca (colocation et location);

toutmontreal.com (colocation et location) ;

lespac.com (surtout location).

Assurez-vous par la suite de signer un bail légal, bail que vous aurez pris le temps de lire pour bien comprendre toutes les conditions qui s'y rattachent.

Pour des trucs et astuces intéressants, vous pouvez consulter le site: lappart.info

Personnes-ressources

Notre équipe est disponible pour vous aider dans la réalisation de votre projet d'études à l'Institut Grasset. Pour toutes questions, ou si vous avez besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous joindre et il nous fera plaisir de vous renseigner!

Institut Grasset

514-277-6053, poste 2200

institut@grasset.qc.ca

Conclusion

Ce guide a été développé avec l'objectif d'offrir un soutien supplémentaire à l'extraordinaire aventure que vivent les étudiants internationaux. Nous sommes conscients qu'un contact humain peut être rassurant et nécessaire durant les différentes étapes de votre parcours scolaire, tant lors du processus d'admission que durant la durée de vos études, et c'est pourquoi nous sommes accessibles pour vous accompagner. C'est avec grand plaisir que nous ferons équipe avec vous afin que vous puissiez prendre votre envol!

Au plaisir de vous rencontrer.